



Diplôme niveau Bac + 5

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ PROMOTION 2020-2021 INGENIERIE PATRIMONIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

**EN PARTENARIAT AVEC LA FACULTE DE DROIT, DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET DE GESTION (DSEG) UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD**

Résolument tourné vers le monde professionnel, le Diplôme Universitaire « Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise » vise à :

- Permettre aux participants de conseiller leurs clients chefs d'entreprise dans l'organisation, la gestion et la transmission de leur patrimoine tant privé que professionnel,
- Obtenir un diplôme universitaire de niveau bac + 5.

ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 133 heures de formation réparties sur 19 jours examen compris (de septembre 2020 à octobre 2021).

Lieu : dans les locaux de l'ISFEC ou locaux désignés par l'ISFEC, pour les sessions de formation et locaux de l'Université de Bretagne Sud pour les examens.

Intervenants : enseignants universitaires et intervenants professionnels (experts-comptables, notaires, consultants en rémunération, avocats, conseillers en gestion de patrimoine).

POLE DE COMPETENCE

Formation diplômante pour le domaine de spécialisation en gestion de patrimoine.

Après avoir suivi ce parcours de formation vous pourrez mettre en avant vos compétences spécifiques dans ce domaine. Les clients recommandent plus facilement un cabinet dont les domaines de compétences sont clairs et visibles. La spécialisation est aussi une bonne manière de se distinguer des confrères et concurrents. Un expert-comptable spécialisé sera plus efficace dans son domaine de spécialisation.

ISFEC - Espace Performance - Bâtiment O - 35760 SAINT-GREGOIRE CEDEX - ☎ : 02 99 83 63 21 - www.isfec-formations.bzh

Faculté de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Bretagne Sud de Vannes -

Campus de Tohannic - BP 573 - 56017 VANNES CEDEX - ☎ : 02 97 01 26 71 - www.univ-ubs.fr

DES EXPERTS POUR VOUS FORMER



Victoria ALVAREZ

Docteur en droit, avocat inscrite aux Barreaux de Paris et de Buenos Aires, et Conseiller du Commerce Extérieur de la France



Florent BEBIN

Ingénieur commercial en rémunération et protection sociale



Maud BONDIGUEL

Avocate associée
Titulaire de la mention de spécialité en droit fiscal et en droit douanier
Membre de l'IACF et de l'AAFI



Anne BOUCHER

Notaire
Spécialisée en Gestion de Patrimoine



Pierre Gilles CLAEYSSENS

Consultant Retraite



Franck LE MENTEC

Avocat
Spécialisé sur les aspects fiscaux des opérations transfrontalières et vice-président de la branche française de l'International Fiscal Association



Nicolas MELOT

Avocat fiscaliste
Maître de conférences



Jean-Marie PIERA

Expert-comptable
Spécialisé en gestion de Patrimoine
Président Club Gestion de Patrimoine

MODULE 2 : Gestion juridique du patrimoine -1^{ère} partie (3 jours soit 21 heures)

15 et 16 octobre 2020 (14h)	Anne BOUCHER Notaire	<p><u>Droit patrimonial du couple</u></p> <p>Les régimes matrimoniaux</p> <p>Dans le choix du régime matrimonial réside la solution à l'essentiel des problématiques patrimoniales des époux :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le choix du régime matrimonial : les principaux régimes▪ L'aménagement du régime matrimonial▪ Le sort des avantages matrimoniaux en cas de divorce, succession, ou de procédures collectives. <p>Le PACS</p> <p>Les droits et obligations des partenaires</p> <p>Les régimes juridiques</p> <p>La protection du partenaire</p> <p>L'union libre</p> <p>Principes et conséquences</p> <p>La protection du concubin</p> <p><u>Successions et libéralités</u></p> <p>Successions</p> <p>Principe de l'ordre et du degré</p> <p>Principe de la réserve héréditaire</p> <p>Droits de succession</p> <p>Libéralités</p> <p>Règles générales</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Conditions de validité des donations▪ Effets des donations▪ Clauses particulières▪ Rapport et réduction <p>Testaments</p> <p>Donations-partages</p> <p>Donations particulières : donations graduelles et résiduelles, donation à terme, ...</p> <p>Don manuel</p> <p>Donations entre époux</p> <p>Droits de donation.</p>
19 novembre 2020 (7h)	Anne BOUCHER Notaire	<p><u>Administration des biens des mineurs et des majeurs protégés</u></p> <p>Administration des biens des mineurs</p> <p>Représentation de l'enfant</p> <p>Gestion des biens de l'enfant</p> <p>Actes de disposition sur le patrimoine de l'enfant</p> <p>Majeurs protégés</p>

ISFEC - Espace Performance - Bâtiment O - 35760 SAINT-GREGOIRE CEDEX - ☎ : 02 99 83 63 21 - www.isfec-formations.bzh

Faculté de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Bretagne Sud de Vannes -

Campus de Tohannic - BP 573 - 56017 VANNES CEDEX - ☎ : 02 97 01 26 71 - www.univ-ubs.fr

		Sauvegarde de justice Tutelle et curatelle Habilitation familiale Mandat de protection future <u>Divorce</u> Conséquences patrimoniales Conséquences fiscales
MODULE 3 : Abus de droit et acte anormal de gestion (1 jour soit 7 heures)		
20 novembre 2020 (7h)	Maud BONDIGUEL Avocate	Cette journée a pour objet de rappeler les principes gouvernant les armes dont dispose l'administration fiscale en matière d'acte anormal de gestion, d'abus de droit, mais également les multiples dispositifs anti abus qui ont fleuri ces dernières années et qui ont une importance en matière patrimoniale. Un certain nombre de schémas classiques seront examinés sous l'angle de ces dispositifs dans l'optique d'évaluer le risque de redressements et les configurations à absolument éviter.
MODULE 2 : Gestion juridique du patrimoine - 2^{ème} partie (2 jours soit 14 heures)		
17 et 18 décembre 2020 (14h)	Anne BOUCHER Notaire	<u>Droit patrimonial du couple</u> Les régimes matrimoniaux Dans le choix du régime matrimonial réside la solution à l'essentiel des problématiques patrimoniales des époux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix du régime matrimonial : les principaux régimes ▪ L'aménagement du régime matrimonial ▪ Le sort des avantages matrimoniaux en cas de divorce, succession, ou de procédures collectives. Le PACS Les droits et obligations des partenaires Les régimes juridiques La protection du partenaire L'union libre Principes et conséquences La protection du concubin
MODULE 4 : Techniques de gestion de patrimoine (3,5 jours soit 25h)		
14 janvier 2021 (7h)	Nicolas MELOT Avocat fiscaliste Maître de conférences	Aspects civils du démembrement de propriété Le démembrement de propriété occupe une place importante dans les stratégies patrimoniales : Problématiques générales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Généralités ▪ Constitution de l'usufruit ▪ Quasi-usufruit

<p>15 janvier 2021 (7h)</p>	<p>Jean-Marie PIERA Expert-comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pouvoirs et droits réciproques de l'usufruitier et du nu-propriétaire ▪ Extinction de l'usufruit <p>Immobilier d'entreprise : stratégies de détention</p> <p>La détention par l'entreprise La détention par le dirigeant La détention par une SCI contrôlée par le dirigeant La détention démembrée Autres stratégies L'ISF et l'immobilier d'entreprise</p>
<p>4 février 2021 (7h)</p>	<p>Nicolas MELOT Avocat fiscaliste Maître de conférences</p>	<p>La société civile de patrimoine</p> <p>La société civile est un excellent instrument de gestion et de transmission patrimoniale, elle constitue un des piliers incontournables de la gestion de patrimoine. La SCI : outil de gestion de patrimoine La SCI : outil de transmission de patrimoine</p>
<p>5 février 2021 matin (4h)</p>	<p>Victoria ALVAREZ Avocate</p>	<p>L'assurance-vie</p> <p>Aspects juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le souscripteur ▪ L'assuré ▪ Le bénéficiaire <p>Aspects fiscaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux ▪ Fiscalité de la transmission
<p>MODULE 5 : La gestion fiscale du patrimoine (4.5 jours soit 32 heures)</p>		
<p>5 février 2021 après-midi (4h)</p>	<p>Jean-Marie PIERA Expert-comptable</p>	<p>L'IFI</p> <p>Les règles de taxation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Domaine d'application ▪ Biens imposables ▪ Principales exonérations ▪ Les modalités de détermination de l'ISF ▪ Le plafonnement de l'ISF
<p>20 mai 2021 (7h)</p>	<p>Jean-Marie PIERA Expert-comptable</p>	<p>La gestion fiscale des holdings</p> <p>Le recours à la société holding pour gérer, contrôler et transmettre un patrimoine professionnel</p> <p>Constitution</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution de la holding par le haut ▪ Constitution de la holding par le bas ▪ Constitution par achat de titres <p>Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Holding soumise à l'IS ▪ Holding non soumise à l'IS

ISFEC - Espace Performance - Bâtiment O - 35760 SAINT-GREGOIRE CEDEX - ☎ : 02 99 83 63 21 - www.isfec-formations.bzh

Faculté de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Bretagne Sud de Vannes -

Campus de Tohannic - BP 573 - 56017 VANNES CEDEX - ☎ : 02 97 01 26 71 - www.univ-ubs.fr

<p>21 mai 2021 (7h)</p>	<p>Jean-Marie PIERA Expert-comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TVA ▪ Taxe sur les salaires ▪ Conventions entre la holding et ses filiales <p>La taxation des plus-values</p> <p>Les plus-values privées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plus-values immobilières - Les plus-values sur biens meubles - Les plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux <p>Les plus-values professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises soumises à l'IS - Les entreprises soumises à l'IR
<p>17 Juin 2021 (7h)</p>	<p>Franck LE MENTEC Avocat</p>	<p>Gestion internationale du patrimoine</p> <p>Une situation patrimoniale présente parfois un caractère international du fait de la présence d'un élément d'extranéité. Les principes juridiques qui s'appliquent sont alors ceux du droit international privé.</p> <p>Il convient aussi de s'interroger sur les aspects fiscaux de cette situation :</p> <p>Droit international privé et régimes matrimoniaux Droit international privé et successions Aspects fiscaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'imposition à l'IR avec ou sans convention Internationale - Fiscalité successorale dans un contexte international.
<p>18 juin 2021 (7h)</p>	<p>Jean-Marie PIERA Expert-comptable</p>	<p>Stratégies fiscales de transmission d'entreprises</p> <p>Réduire le coût fiscal de la transmission à titre gratuit</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exonération partielle des parts ou actions de sociétés - L'exonération partielle des entreprises individuelles - Le paiement fractionné et différé des droits de donation - Abattement en cas de donation d'entreprises aux salariés - Les réductions de droits <p>Réduire le coût fiscal de la transmission à titre onéreux</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apport avant cession - La donation avant cession <p>Le family buy out (FBO)</p> <p>Le principe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donation-partage avec soulte - Apport à une holding de reprise <p>Stratégies complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - FBO complété par une vente de titres - FBO complété par un apport de titres

MODULE 6 : Managements packages		(2 jours soit 14 heures)
16 septembre 2021 (7h)	Nicolas MELOT Avocat fiscaliste Maître de conférences	Intéresser les dirigeants et salariés aux performances de l'entreprises : aspects juridiques et fiscaux 1 Les voies traditionnelles d'intéressement - Epargne salariale / participation / intéressement - Les stocks options et actions gratuites 2 - Les voies innovantes d'intéressement - Les donations d'entreprises et les BSA - Les holdings de managers et salariés
17 septembre 2021 (7h)	Jean-Marie PIERA Expert-comptable	Cas pratiques
EXAMEN ECRIT		(1 jour soit 6 heures)
13 octobre 2021		Examen - Écrit

Session de rattrapage à l'oral le 22/11/2021.

COMPETENCES ACQUISES PAR LES STAGIAIRES

L'acquisition des compétences en droit patrimonial de la famille, fiscalité patrimoniale nationale et internationale, et protection sociale du dirigeant permettra aux participants à l'issue de la formation d'être en mesure d'élaborer une stratégie patrimoniale conforme aux objectifs du client et de les accompagner dans sa mise en œuvre en collaboration avec d'autres intervenants (avocats, notaires, experts-comptables, conseillers en gestion de patrimoine).

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Qualification des formateurs : Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Pédagogie : cours magistraux, exposé, nombreux cas pratiques, études de cas, échanges d'expériences.

Moyens pédagogiques et d'encadrement : Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation. (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence si nécessaire, ...).

Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs : évaluation des acquis avant et après la formation et examen universitaire en fin de cursus.

Moyen de suivi de l'exécution de l'action : Feuille de présence signée par les participants et animateurs.

ACCESSIBILITE A LA FORMATION

Les dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité sont, tant pour le bien commun que pour la protection de chacun, respectées notamment les normes d'accessibilité relatives aux personnes handicapées.

Les personnes en situation de handicap pourront être accompagnées en amont de la formation par Stéphanie PERRIN, référente handicap pour l'ISFEC au 02 99 83 08 71 ou sperrin@bretagne.experts-comptables.fr.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Public** : Expert-comptable, notaires, avocats ou conseiller en gestion de patrimoine, ou collaborateurs de cabinets d'expertise comptable titulaire d'un master II en gestion ou en droit ou collaborateur de haut niveau et trois années d'expérience minimum.
- **Pré-requis** : Candidats ayant déjà suivi un cycle en gestion de patrimoine (ISFEC, ...) ou ayant de solides connaissances juridiques et Fiscales.

MODALITES D'INSCRIPTION

Première étape : Inscription auprès de l'ISFEC avant le 28/07/20 :

- Dossier d'inscription disponible sur le site www.bretagne.experts-comptables.fr. Rubrique ISFEC Trouvez une formation. Le dossier peut également vous être adressé sur simple demande par mail mlemoine@bretagne.experts-comptables.fr ou sperrin@bretagne.experts-comptables.fr
- Sélection : sur dossier et selon la date de réception des candidatures
- Coût : 4350 € HT soit 5220 € TTC comprenant un premier règlement à l'ordre de l'ISFEC d'un montant de 2 197,80 € TTC couvrant les formations de l'année 2020 et un second règlement à l'ordre de l'ISFEC d'un montant de 3 022,20 € TTC couvrant les formations de l'année 2021.

Deuxième étape : Inscription auprès de l'Université de Bretagne Sud

- Dossier d'inscription universitaire adressé automatiquement après sélection.
- Droits d'inscription universitaire à prévoir.